



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 014-20 C

Objet : RS - Modification des statuts du Comité intercommunautaire d'assainissement du lac du Bourget (CISALB)

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffent
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoutre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

conseillers excusés : 12

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Suzanne Boucher - Jérôme Esquevin - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Dominique Mornand - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 014-20 C

objet **RS - Modification des statuts du Comité intercommunautaire d'assainissement du lac du Bourget (CISALB)**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, rappelle que Grand Chambéry adhère au CISALB qui exerce notamment la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Conformément à l'article L.213-12 du code de l'environnement, la compétence GEMAPI a permis au CISALB d'être reconnu EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) le 29 mars 2019.

Les statuts du CISALB, joints en annexe, doivent être modifiés en conséquence en complétant l'article 1 ainsi : « Ce syndicat mixte est reconnu établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) au sens de l'article L.213-12 du code de l'environnement. Le périmètre labellisé EPAGE est celui défini à l'article 2 des statuts. »

Il est rappelé que l'Agence de l'eau prévoit d'attribuer prioritairement ses aides au grand cycle de l'eau dans le cadre de contrats passés avec les bassins versants s'étant structurés selon le modèle EPAGE.

Vu les statuts de Grand Chambéry et du CISALB,

Vu la délibération n° 047-19 du Comité syndical du CISALB du 11 décembre 2019 notifiée le 20 décembre 2019,

Vu l'article L.213-12 du code de l'environnement,

Vu l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les statuts modifiés du CISALB, joints en annexe.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 014-20 C

Objet de l'acte :	RS - Modification des statuts du Comité intercommunautaire d'assainissement du lac du Bourget (CISALB)
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres
Date de l'acte :	27 février 2020
Annexe(s) :	statuts cisalb

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23067H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23067H1

Date de transmission en Préfecture :	09 mars 2020
Date de réception en Préfecture :	09 mars 2020
Période d'affichage :	du au